



# Assemblée générale

Distr. générale  
18 juillet 2014  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-neuvième session

Point 26 a) de l'ordre du jour provisoire\*

### Développement social

## Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale

### Rapport du Secrétaire général

#### *Résumé*

Le présent rapport est soumis en application de la résolution 68/135 de l'Assemblée générale. Il contient un aperçu des débats de la Commission du développement social à sa cinquante-deuxième session, consacrée au thème prioritaire « Promouvoir l'autonomisation dans les domaines de l'élimination de la pauvreté, de l'intégration sociale, du plein emploi et du travail décent pour tous ». Il met l'accent sur les mesures et les stratégies qui servent efficacement la démarche d'autonomisation lors de l'élaboration des politiques et qui visent à créer un environnement porteur permettant à chacun de se prendre en main grâce à des stratégies globales propres à renforcer les capacités et les compétences individuelles et collectives, à garantir des institutions et des processus de gouvernance largement ouverts et à promouvoir la non-discrimination. Le rapport décrit également les besoins particuliers de l'Afrique et des pays les moins avancés, les progrès accomplis dans la mise en œuvre des programmes relatifs aux groupes sociaux et à l'intégration sociale, ainsi que les moyens à mettre en œuvre pour accentuer la dimension sociale du développement durable. Il propose pour conclure une série de recommandations à présenter pour examen à l'Assemblée générale.

---

\* A/69/150.



## I. Introduction

1. Dans sa résolution 68/135, l'Assemblée générale a réaffirmé que la Commission du développement social conservait la responsabilité première du suivi du Sommet mondial pour le développement social et de sa vingt-quatrième session extraordinaire, et a prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport sur la mise en œuvre de cette même résolution à sa soixante-neuvième session.

2. Le présent rapport résume les débats de la cinquante-deuxième session de la Commission du développement durable tenue en février 2014 autour du thème « Promotion de l'autonomisation dans les domaines de l'élimination de la pauvreté, de l'intégration sociale, du plein emploi et du travail décent pour tous ». Par sa résolution 2012/7, le Conseil économique et social a choisi cette question comme thème prioritaire de la session d'examen et de la session directive de la Commission pour 2013-2014. L'autonomisation est un processus dynamique qui intervient sur le long terme et dépend des situations nationales et locales. Si elle forme l'une des pierres angulaires de la réalisation des grands objectifs que sont le développement social, l'élimination de la pauvreté, le plein emploi et l'emploi productif et l'intégration sociale, elle se produit également à travers ces mêmes objectifs.

3. Dans sa première partie, le rapport examine les politiques et les stratégies qui promeuvent l'autonomisation. Il s'intéresse également aux besoins particuliers de l'Afrique et des pays les moins avancés, ainsi qu'aux progrès réalisés dans l'exécution des programmes relatifs aux groupes sociaux et à l'intégration sociale, en insistant sur la situation des jeunes, des personnes âgées, des handicapés, des familles et des peuples autochtones. Dans sa deuxième partie, le rapport étudie la dimension sociale du développement durable. Il examine les politiques et les stratégies susceptibles d'influer sur la situation sociale et les facteurs – ou vecteurs sociaux – qui guident les processus de changement social, économique et environnemental vers l'objectif de développement durable. Le rapport propose pour conclure une série de recommandations à présenter pour examen à l'Assemblée générale.

## II. Questions examinées par la Commission du développement social à sa cinquante-deuxième session

### A. Thème prioritaire : « Promouvoir l'autonomisation dans les domaines de l'élimination de la pauvreté, de l'intégration sociale, du plein emploi et du travail décent pour tous »

4. L'autonomisation est une démarche de longue haleine qui vise à assurer la participation effective de tous les membres de la société aux prises de décisions qui touchent leur existence. Elle suppose une diversité d'actions et d'acteurs dans de multiples domaines. Les gouvernements jouent un rôle primordial dans la création d'un environnement porteur qui permet aux individus et aux communautés de se donner les moyens de sortir de la pauvreté, d'avoir accès à l'emploi productif et au travail décent, de s'intégrer dans la société et, une fois qu'ils sont autonomes, de devenir des agents de changement et de participer activement à la recherche de solutions durables aux défis existants ou naissants. Ainsi, l'autonomisation est à la

fois une fin en soi et un moyen de parvenir à un développement inclusif, équitable et durable.

5. Toutes les politiques ont dans une certaine mesure des incidences sur l'autonomisation, soit du fait de mesures expressément conçues dans ce but soit en raison de leur impact indirect. S'il n'existe pas d'arsenal de mesures et de stratégies unique et universel pour promouvoir l'autonomisation, les gouvernements peuvent néanmoins adopter une approche émancipatrice propice à la participation de l'ensemble du corps social à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques. Une telle démarche devrait compter deux volets, l'un visant à égaliser les chances et à éliminer les obstacles à la participation par des mesures globales universelles, et l'autre destiné à aider les populations qui ont les plus grandes difficultés à sortir de la pauvreté et de l'exclusion au moyen de mesures ciblées. Ces deux volets se renforcent mutuellement et doivent être combinés dans un schéma d'action unique.

6. Les politiques et stratégies d'autonomisation investissent dans le potentiel humain en renforçant les capacités individuelles et encouragent la participation citoyenne en promouvant l'engagement civique. L'autonomisation peut en elle-même accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et appuyer un programme de développement pour l'après-2015 propre à garantir un développement plus inclusif, équitable et durable.

## **1. Principaux éléments d'une démarche axée sur l'autonomisation**

7. L'approche axée sur l'autonomisation fait jouer les principaux éléments du renforcement des capacités de participation des individus et des groupes, la création d'institutions publiques bien disposées et qui soient ouvertes, réactives, responsables et transparentes, et l'élimination de la discrimination. Elle ne cible pas seulement les groupes sociaux mais vise aussi à favoriser les institutions inclusives capables de donner des chances égales à tous.

8. Le degré d'autonomisation des individus peut être mesuré par leur capacité à participer et contribuer activement à toutes les sphères de la vie économique, sociale et politique. Cette capacité peut être renforcée d'abord et avant tout en investissant dans les services sociaux et la protection sociale. Des individus instruits et en bonne santé ont plus de chances d'avoir les emplois les mieux payés et d'augmenter ainsi leurs chances de gravir l'échelle sociale et de participer plus largement à la vie de la société. La capacité individuelle peut elle aussi être renforcée par divers moyens : un meilleur accès aux services financiers, la formation pour l'emploi et la création d'entreprises, les technologies de l'information et des communications (TIC) et la gestion des savoirs, ainsi que la formation à la mobilisation sociale et les partenariats/alliances.

9. De plus, la formulation et la mise en œuvre de politiques et de stratégies d'autonomisation doivent être fondées sur une bonne analyse/évaluation sociale des facteurs qui aggravent la marginalisation et l'exclusion. La constitution d'un faisceau de preuves nécessite des données fiables et à jour, qui soient publiquement disponibles et ventilées (par sexe, âge et autres caractéristiques socioéconomiques et démographiques), ainsi que la définition d'indicateurs quantifiables permettant d'évaluer les progrès accomplis dans la promotion de l'autonomisation des individus et des groupes. Cette démarche suppose aussi l'existence de systèmes statistiques solides.

10. Des institutions ouvertes et inclusives, la transparence et la responsabilité, le respect des droits de l'homme et l'impartialité de la justice sont autant de conditions préalables fondamentales de la démarche d'autonomisation. En particulier, les institutions publiques nationales et locales doivent transformer leurs structures et mécanismes internes de manière à mieux faciliter la participation des citoyens, la concertation et le dialogue social, à nouer des partenariats avec de multiples parties prenantes, y compris les organisations locales inclusives qui représentent les groupes défavorisés ou marginalisés.

11. Enfin, la non-discrimination et l'égalité des chances sont des éléments essentiels pour tout un chacun. La discrimination, les stéréotypes et l'exclusion sociale constituent des obstacles majeurs à la participation des groupes et des individus vulnérables et défavorisés.

## **2. Mesures de renforcement de la participation populaire**

### **Investir dans les services sociaux et la protection sociale**

12. L'accès à une instruction universelle de qualité et aux soins de santé primaires peut être la passerelle qui permet aux personnes vulnérables et défavorisées de sortir de la pauvreté. Il améliore ainsi la santé et le niveau d'instruction des ménages pauvres et aide les familles à réduire les risques. Ces mesures qui développent le capital humain peuvent être un tremplin pour accéder à l'autonomie.

13. Au cours des 10 dernières années, des progrès considérables ont été faits en ce qui concerne les inscriptions à l'école primaire. Des lacunes importantes subsistent toutefois quant aux taux de persévérance et de réussite et à la qualité de l'enseignement. De plus, l'accès à l'enseignement secondaire et supérieur continue de poser problème dans de nombreux pays. Des efforts supplémentaires doivent être faits pour améliorer la qualité de l'enseignement et les taux de persévérance et de réussite grâce à des mesures telles que l'augmentation du nombre d'enseignants qualifiés; la gestion plus stricte des établissements scolaires; la normalisation des programmes, la diminution des coûts directs et indirects liés à l'éducation (par exemple manuels scolaires, uniformes, repas et transports), des aides financières et en nature pour les familles vulnérables, l'amélioration de la sécurité des élèves sur le chemin de l'école et l'offre d'enseignement informel/professionnel et de cours à distance à un coût abordable.

14. L'instruction civique est primordiale pour renforcer les capacités dans la mesure où elle sensibilise les citoyens à leurs droits et à leurs devoirs et leur permet de prendre des décisions éclairées sur la base d'informations de fond sur les politiques publiques et les priorités, y compris les allocations budgétaires et les dépenses. L'instruction civique peut être dispensée dans le cadre de l'enseignement scolaire ou extrascolaire, et en partenariat avec des organisations de la société civile.

15. L'investissement dans la santé publique peut non seulement améliorer l'accès aux équipements sanitaires de base mais aussi réduire des coûts financiers et humains futurs tels que la malnutrition, la mortalité maternelle et la mortalité chez l'enfant, l'incidence des maladies endémiques transmissibles et non transmissibles, l'absentéisme et le décrochage scolaires et les journées de travail perdues pour cause de santé. Ces investissements sont le garant d'une vie plus saine et productive. Les problèmes de santé de la petite enfance ont une incidence négative

sur les résultats d'apprentissage et diminuent les chances d'obtenir un emploi décent et par conséquent de sortir de la pauvreté plus tard dans la vie. Constatant l'importance des soins de santé de base pour le développement inclusif et durable, un nombre croissant de pays s'emploient à réformer en profondeur leur système de santé en instituant la couverture maladie universelle<sup>1</sup>. La mise en commun des connaissances sur les politiques et les approches qui fonctionnent devrait être encouragée de manière à aider les gouvernements qui cherchent à concevoir des régimes de couverture universelle.

16. La protection sociale atténue l'impact dommageable des chocs économiques et sociaux et des catastrophes, et elle empêche les citoyens de tomber dans la pauvreté grâce à des aides temporaires ou parfois à long terme qui garantissent des moyens de subsistance. Dans certains pays, la protection sociale prend la forme de transferts sociaux, soumis ou non à conditions, au profit de populations ciblées dans le but de s'attaquer aux causes sous-jacentes de la pauvreté et de l'exclusion. Conscients de ses bienfaits potentiels, de nombreux pays en développement élaborent des systèmes ou programmes de protection sociale ou renforcent ceux qu'ils ont déjà. De nombreux programmes de transferts sociaux ont une composante d'investissement dans les capacités humaines subordonnée à la fréquentation scolaire, à des bilans de santé réguliers ou à la participation à des formations professionnelles et à des stages d'apprentissage. La capacité de ces dispositifs à briser le cycle intergénérationnel de la pauvreté et à promouvoir l'autonomisation dépend beaucoup de l'existence de services sociaux de qualité capables de faire face à une demande croissante.

### **Améliorer l'accès au travail décent et aux autres moyens productifs**

17. Les emplois décents créent du revenu et offrent en outre un espace d'interactions et de reconnaissance sociales qui sont des sources de dignité. À ce titre, ils constituent un élément essentiel de l'autonomisation. Car le simple fait de travailler n'améliore pas nécessairement la qualité de vie. En fait, la majorité des pauvres vivent de l'agriculture de subsistance ou ont des emplois peu qualifiés et peu payés assortis de mauvaises conditions de travail. Il faut donc créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité, promouvoir l'autonomisation par le travail, mais aussi intervenir sur plusieurs fronts pour améliorer l'accès au travail décent, à savoir : examiner et réformer le droit et la réglementation du travail, avec par exemple des politiques du travail instituant un salaire minimum, les négociations collectives, des incitations financières et fiscales favorisant l'investissement productif dans les petites et microentreprises; mieux aligner les politiques du marché du travail avec les politiques macroéconomiques et sociales, promouvoir le dialogue social; mettre en place à l'intention des acteurs du secteur informel des mesures incitatives favorisant l'amélioration des conditions de travail et soutenir les organisations de la base telles que les coopératives.

18. Les autres moyens et biens productifs tels que la terre, le logement et les services financiers sont essentiels pour que les gens puissent résister aux chocs, élargir leurs options et sortir de la pauvreté. Il faut en particulier des politiques qui garantissent l'accès à la propriété et le droit de propriété et d'exploitation des terres

<sup>1</sup> Déclaration du Président de la Banque mondiale à la Conférence mondiale sur la couverture maladie universelle au service de la croissance inclusive et durable, Tokyo, décembre 2013. <http://www.worldbank.org/en/news/press-release/2013/12/06/political-leadership-universal-health-coverage-world-bank-japan>.

et des ressources annexes, en particulier pour les petits exploitants agricoles et les peuples autochtones. L'inclusion financière est une autre stratégie d'autonomisation. La majorité des pauvres restent à l'extérieur des circuits bancaires structurés et n'ont donc pas facilement accès à des crédits à des conditions abordables. Les données de la Banque mondiale montrent que près de 60 % des habitants adultes des pays en développement (dont 77 % vivent avec moins de 2 dollars par jour) n'ont pas de banque<sup>2</sup>. Il faut redoubler d'efforts pour élargir l'accès à toute une gamme de services financiers – épargne locale, crédit, micro-assurance, finance rurale et services bancaires mobiles – et pour inculquer aux usagers les rudiments financiers nécessaires pour utiliser et gérer plus efficacement ces services. Il faut aussi s'employer davantage à améliorer la gouvernance et l'accessibilité financières, notamment par la promotion de pratiques de prêt responsables et viables de la part des différents prestataires de services financiers tels que les banques commerciales, les coopératives financières, les institutions de microfinance et les organisations locales, au profit des entreprises productives et de la valorisation du capital humain.

### **Élargir l'accès aux technologies de l'information et des communications**

19. Les technologies de l'information et des communications (TIC) sont considérées comme un puissant outil pour promouvoir l'autonomisation et la participation, éliminer la pauvreté et parvenir à un développement inclusif et durable privilégiant l'élément humain. Selon l'Union internationale des télécommunications (UIT), il y aura près de 3 milliards d'internautes dans le monde à la fin de 2014 (dont les deux tiers vivant dans des pays en développement) et près de 7 milliards d'abonnements à la téléphonie mobile cellulaire (3,6 milliards pour la seule région d'Asie et du Pacifique)<sup>3</sup>. De nombreuses initiatives de développement nationales ou locales ont exploité le potentiel des TIC, qu'il s'agisse de programmes de transferts d'espèces ou de système d'alerte rapide en cas de catastrophe. La fracture numérique reste cependant profonde et multidimensionnelle, avec des inégalités en termes de connectivité et d'utilisation entre par exemple les nantis et les démunis, les ruraux et les citadins, les hommes et les femmes. Les gouvernements doivent non seulement investir davantage dans l'infrastructure des TIC et la formation de spécialistes, mais aussi assurer la couverture universelle des TIC à large bande et formuler des politiques qui font une place particulière aux besoins de certains groupes sociaux (à savoir les jeunes, les personnes âgées, les handicapés, les autochtones, les femmes, les pauvres et les travailleurs migrants).

### **3. Créer des institutions publiques inclusives qui facilitent la participation populaire**

20. Le degré de réussite des stratégies d'autonomisation est subordonné à l'existence d'institutions inclusives et efficaces. Les institutions publiques inclusives défendent leurs valeurs et leur engagement à servir tous les membres de la société sans distinction d'origine et à faciliter leur participation. La participation active et l'engagement civique confortent à leur tour la légitimité des institutions et la confiance qui leur est faite, ce qui constitue le fondement d'une société solidaire.

<sup>2</sup> Banque mondiale, Global Financial Inclusion (Global Findex), base de données. Consultable à l'adresse <http://microdata.worldbank.org/index.php/catalog/global-findex> (consultée le 30 juin 2014).

<sup>3</sup> [http://www.itu.int/net/pressoffice/press\\_releases/2014/23.aspx#.U5h9SPI5PQI](http://www.itu.int/net/pressoffice/press_releases/2014/23.aspx#.U5h9SPI5PQI).

21. Diverses raisons impérieuses font de la participation un élément critique de l'autonomisation. La participation produit de meilleurs citoyens, des hommes et des femmes mieux informés sur les questions civiques et politiques, plus conscients de leurs droits et de leurs devoirs et capables de se prendre en main et de déterminer leur propre avenir. Au fil du temps, ils prennent de l'assurance et acquièrent des compétences qui agissent comme le catalyseur d'une participation plus poussée entraînant à son tour un changement plus large et plus structurel. Enfin, la participation apporte de nouvelles perspectives et des idées et approches innovantes dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, tout en donnant un sentiment d'appartenance, de reconnaissance, d'identité sociale et de dignité<sup>4</sup>.

22. Pourtant, la participation populaire a peu de chances de prendre racine en l'absence d'institutions inclusives et efficaces. Les bureaucraties ou la résistance des institutions au changement pourraient bien décourager la participation des citoyens ordinaires. De même, lorsque la participation active ne produit pas en temps voulu des résultats tangibles, la confiance populaire s'étiole, les ressources s'épuisent et finalement le désenchantement s'installe, puis en fin de compte la perte d'autonomie. Il importe par conséquent de comprendre comment les institutions se conduisent et fonctionnent. Beaucoup ne disposent peut-être pas des mécanismes et des capacités nécessaires pour faciliter la participation. La promotion de l'autonomisation nécessite donc une transformation de la culture des institutions et le renforcement des capacités institutionnelles, le cas échéant.

23. Les capacités institutionnelles peuvent être renforcées dans des domaines tels que l'organisation et la facilitation d'une participation civique à large assise par différents moyens : consultations périodiques, auditions publiques, réunions-débats, dialogue social, alliances et partenariats, mesures fondées sur la connaissance des faits, diffusion de l'information et des connaissances, renforcement des capacités des groupes et communautés vulnérables en termes de participation effective. Il faut aussi associer les différentes parties prenantes et les institutions de tous les secteurs à la promotion d'une vision, d'objectifs et de mécanismes inclusifs et viables et développer les capacités du capital social.

24. Les efforts de mobilisation sociale, qui partent souvent de la base, ont réussi dans une certaine mesure à changer les mentalités et les comportements et à créer un esprit de responsabilité plus affirmé chez les citoyens. On notera que, lorsqu'on appuie des initiatives locales, il est généralement plus efficace de cultiver, renforcer et nouer des liens avec les associations et les mouvements sociaux existants que de créer de nouveaux espaces et mécanismes de participation. Les technologies modernes tels que le haut débit, les technologies mobiles et les réseaux sociaux offrent un bon potentiel pour améliorer la capacité des institutions publiques à s'adresser à un public plus large.

25. Enfin, il faut impérativement des mécanismes solides de transparence et de responsabilité institutionnelles pour obtenir l'appui et la mobilisation des diverses parties prenantes. La responsabilité peut prendre diverses formes telles que l'obligation de répondre de ses actes (le droit d'obtenir une réponse et l'obligation

---

<sup>4</sup> John Gaventa, Communication pour la table-ronde de haut niveau sur la promotion de l'autonomisation dans les domaines de l'élimination de la pauvreté, de l'intégration sociale, du plein emploi et du travail décent à la cinquante-deuxième session de la Commission du développement social, New York, 11 février 2014 (disponible à l'adresse <http://www.un.org/esa/socdev/csocd/2014/JohnGaventa.pdf>).

d'en fournir une); et l'exigibilité (la capacité d'exiger qu'une mesure soit prise et l'accès à des mécanismes de recours si la responsabilité fait défaut). Les dispositifs d'engagement de la responsabilité comprennent les règles et procédures administratives claires, les cadres juridiques, les organismes de surveillance, de vérification des comptes et autres contrôles, dont ceux qui sont exercés par les citoyens pour veiller à ce que les institutions publiques soient réceptives, que les politiques soient appliquées et que des ressources soient disponibles pour fournir des services de qualité en nombre suffisant.

26. Les institutions publiques sont tenues de mettre à disposition les informations qui ont une incidence sur la vie des citoyens telles que celles qui concernent les politiques publiques, la planification, l'établissement des budgets et les données statistiques. Ces informations devraient être diffusées au moyen de TIC dans toute la mesure possible pour atteindre rapidement leurs destinataires et leur permettre de prendre des décisions citoyennes éclairées. La participation et l'engagement civiques renforcés serviront à leur tour la transparence et l'obligation de responsabilité des institutions. Certains pays ont promulgué des lois et des règlements garantissant le droit à l'information (par exemple la loi indienne de 2005 relative au droit à l'information) et mis en place des cadres institutionnels pour les étayer. L'autonomisation par l'accès à l'information favorise de son côté la création de mécanismes de surveillance qui tiennent les institutions comptables de leur action.

#### **4. Éliminer la discrimination et l'exclusion**

27. L'autonomisation vise aussi à éliminer les obstacles à la participation. Il faut redoubler d'efforts pour combattre la discrimination sous toutes ses formes, y compris par les moyens suivants : harmoniser les normes internationales des droits de l'homme avec les législations et réglementations nationales, en modifiant ou éliminant les lois et pratiques discriminatoires dans les systèmes de justice formelle et informelle; améliorer la couverture des systèmes d'enregistrement des actes d'état civil; informer les groupes et les individus vulnérables et marginalisés de leurs droits (notamment accès à la justice, à la terre et aux services financiers, droits de propriété, droits à l'héritage), leur inculquer des notions de droit élémentaires et leur expliquer leurs devoirs de citoyens; prendre des mesures spéciales ciblées (de quota par exemple) en faveur des groupes exclus ou défavorisés, en sus des mesures universelles; proposer un accompagnement et des formations aux prestataires de services publics pour les aider à s'attaquer efficacement à la discrimination; identifier les normes sociales, les attitudes, les comportements et les stéréotypes qui créent des asymétries de pouvoir et produisent de la discrimination, et plaider plus énergiquement en faveur de leur transformation.

28. L'inscription à l'état civil est un point d'entrée particulièrement important pour éliminer la discrimination et l'exclusion. Des systèmes efficaces d'enregistrement des actes d'état civil devraient être en place pour que chacun puisse faire valoir ses droits. Tout doit être fait pour identifier et éliminer les obstacles qui entravent l'inscription à l'état civil, grâce en particulier à des campagnes d'information et à des opérations d'enregistrement.



## **B. Les besoins spécifiques de l'Afrique et des pays les moins avancés**

### **1. Les besoins spécifiques de l'Afrique**

29. Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) continue de jouer un rôle central dans la définition des priorités de l'Afrique et de sa population en matière de développement. Des progrès notables sont accomplis pour améliorer les résultats des activités de développement social menées sur l'ensemble du continent africain ainsi que les résultats du secteur agricole et augmenter les investissements dans les domaines de l'infrastructure et de l'énergie. Par ailleurs, le Nouveau Partenariat contribue toujours de manière décisive à l'amélioration de la gouvernance sur le continent. Conjuguées, ces améliorations dans les domaines considérés comme prioritaires par le Nouveau Partenariat aident l'Afrique à promouvoir un développement transformateur et largement partagé et une paix durable. À l'avenir, ces efforts seront soutenus par l'Agenda 2063 de l'Union africaine, actuellement en projet, dont l'objectif est d'orienter la transformation du continent au cours des 50 prochaines années en stimulant la croissance économique et en faisant progresser le développement social, l'autonomisation des citoyens et l'intégration africaine.

30. Bien que la croissance économique de l'Afrique ait ralenti par rapport au taux de 5,7 % qu'elle avait atteint en 2012, la publication du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat intitulée *Situation et perspectives de l'économie mondiale 2014* prévoit qu'elle sera de 4,2 % en 2014 et de 5,1 % en 2015; ce taux est donc toujours près de deux fois plus élevé que la moyenne mondiale. Cette croissance est sous-tendue par une forte demande de produits de base africains, par des politiques macroéconomiques favorables et par une augmentation de la consommation et des investissements. Toutefois, beaucoup de pays africains n'ont pas réussi à faire en sorte que cette croissance profite au plus grand nombre. Les inégalités entre les sexes persistent en matière d'emploi et s'ajoutent au chômage généralisé, au sous-emploi et aux bas salaires. Les inégalités continuent également de s'aggraver à l'intérieur des pays et d'un pays à l'autre.

31. Des progrès ont été réalisés en matière de réduction de la pauvreté. En Afrique subsaharienne, la proportion des personnes vivant avec moins de 1,25 dollar par jour s'élevait à 48,5 % en 2010, contre 56,5 % en 1990<sup>5</sup>. Pour réduire encore la pauvreté et offrir à tous la possibilité d'avoir des moyens d'existence décents, la croissance en Afrique doit devenir créatrice d'emplois. Pour qu'elle soit équitable et soutenue et qu'elle profite à tous, elle doit notamment réduire le nombre de jeunes instruits, de personnes handicapées ou d'autres groupes vulnérables et de femmes qui sont victimes de chômage ou de sous-emploi. Outre les efforts des pays, la coopération et le concours de la communauté internationale sont également nécessaires pour que le développement de l'Afrique soit plus durable et que ses bienfaits soient plus largement partagés. Il est notamment essentiel d'alléger la dette africaine, de réduire les coûts de transaction des envois de fonds et de limiter les pertes de capitaux et de revenus dues aux flux financiers illicites.

---

<sup>5</sup> Voir PovcalNet, l'outil d'analyse de la pauvreté en ligne du Groupe de la recherche sur le développement de la Banque mondiale, consultable en anglais à l'adresse : <http://iresearch.worldbank.org/PovcalNet/index.htm?1,0> (lien vérifié en juin 2014).

32. Il faut redoubler d'efforts pour donner à la population, et en particulier à la jeunesse et aux autres groupes sociaux vulnérables, un accès plus large aux emplois rémunérateurs et productifs. L'Organisation internationale du Travail estime qu'en Afrique subsaharienne, les trois quarts des travailleurs occupent un emploi précaire<sup>6</sup>. Pour faire face à cette situation, il est nécessaire d'investir durablement dans les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre, de renforcer la productivité et la croissance du secteur agricole et d'intensifier l'industrialisation, le commerce intra-africain et la participation stratégique aux chaînes de valeur mondiales dans les secteurs secondaire et tertiaire. Les pays africains doivent également investir davantage pour continuer de créer une main-d'œuvre instruite et en bonne santé, ce qui implique d'investir dans l'enseignement technique et professionnel et l'apprentissage tout au long de la vie, de renforcer les systèmes éducatifs à tous les niveaux, d'améliorer les résultats obtenus dans le domaine de la santé, en particulier la santé maternelle et infantile, et de fournir une protection sociale de base.

33. Pour intensifier leurs efforts en vue d'éliminer la pauvreté et la faim et faire en sorte que cet objectif reste une priorité des États africains, les chefs d'État africains ont proclamé 2014 Année de l'agriculture et de la sécurité alimentaire en Afrique, marquant ainsi le dixième anniversaire de l'adoption du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine. L'objectif de ce programme est de transformer l'agriculture sur le continent en exploitant les possibilités de croissance sans exclusive et de développement durable afin d'assurer à tous une prospérité partagée et de meilleurs moyens d'existence. Depuis l'adoption de ce programme, l'impératif d'investissement dans l'agriculture africaine figure en bonne place dans les politiques adoptées aux niveaux national, régional, continental et mondial. Fait plus important encore, le secteur agricole a obtenu de meilleurs résultats. Au cours des dix dernières années, le produit intérieur brut agricole a augmenté de près de 4 % par an en moyenne, un taux bien supérieur à ceux des décennies précédentes.

34. L'amélioration de ces résultats n'a toutefois pas permis de faire sensiblement reculer les niveaux de pauvreté et d'insécurité alimentaire sur le continent. De nombreux pays, en particulier dans le Sahel et dans la Corne de l'Afrique, ont toujours de grandes difficultés à nourrir leur population. Le fait est que l'Afrique subsaharienne n'atteindra pas la cible définie dans les objectifs du Millénaire pour le développement qui consiste à réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim. Malgré de modestes progrès dans la réduction des taux de sous-alimentation ces dernières années, la prévalence de la sous-alimentation dans la sous-région demeure la plus forte du monde<sup>7</sup>. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture estime que 24,8 % de la population totale de l'Afrique subsaharienne (soit 222,7 millions de personnes) était sous-alimentée pendant la période 2011-2013<sup>8</sup>. En outre, le nombre absolu de

---

<sup>6</sup> Organisation internationale du Travail, *Rapport sur le travail dans le monde 2014 : un développement riche en emplois* (Genève, Bureau international du Travail, 2014).

<sup>7</sup> Organisation des Nations Unies, *Objectifs du Millénaire pour le développement, Rapport de 2013* (New York, 2013).

<sup>8</sup> Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Fonds international de développement agricole et Programme alimentaire mondial, *L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde 2013 : les multiples dimensions de la sécurité alimentaire* (Rome, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 2013).

personnes souffrant d'insécurité alimentaire dans la sous-région devrait passer de 357 millions en 2012 à 411 millions en 2022<sup>9</sup>.

## 2. Besoins spécifiques des pays les moins avancés

35. Les pays les moins avancés ont connu une reprise modeste depuis la crise économique mondiale; leur taux global de croissance était de 5,6 % en 2013. Bien que ce taux ait augmenté de 1,3 % par rapport à l'année précédente, seuls 11 pays ont atteint ou dépassé le taux global de croissance annuelle de la période 2001-2010, qui était de près de 7 %. L'extrême pauvreté est toujours généralisée. Selon des données relatives à la période 2001-2010, la proportion de la population des pays les moins avancés qui vivait en dessous du seuil de pauvreté de 1,25 dollar était de 50,8 % (voir A/69/95-E/2014/81, annexe, tableau 1). Les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de développement et de lutte contre la pauvreté ont pu l'être dans les pays où le taux de croissance était élevé et durable. Il sera donc essentiel de maintenir les taux de croissance économique atteints à ce jour et de créer davantage d'emplois productifs et décentes pour permettre des avancées notables dans le domaine du développement humain et social. L'ensemble des pays les moins avancés font face à des obstacles particuliers sur plusieurs fronts. Ils sont notamment particulièrement vulnérables aux crises et aux fluctuations qui surviennent dans les pays développés et aux effets des catastrophes climatiques et naturelles.

36. Au niveau des indicateurs sociaux, les résultats sont toujours mitigés, ce qui est dû en grande partie au fait que les pays les moins avancés ont beaucoup plus de chemin à parcourir que d'autres groupes de pays pour atteindre les objectifs de développement mondiaux et moins de ressources à leur disposition pour y parvenir. Parallèlement, les populations des pays les moins avancés augmentent rapidement et exercent de fortes pressions sur la terre, le logement et les infrastructures. En outre, ces pays ont toujours grand besoin de systèmes de protection sociale globaux et permanents pour fournir des biens et services essentiels à leurs populations et promouvoir leur résilience à tous les stades de la vie. Bien que la plupart des pays les moins avancés aient mis en place des programmes de protection sociale et que nombre d'entre eux aient fait en sorte d'élargir et de renforcer les cadres institutionnels nécessaires, la majorité de ces programmes fonctionnent de manière ponctuelle et manquent de continuité.

37. Dans le domaine de l'éducation, les taux de scolarisation augmentent et la parité des sexes a fortement progressé au niveau de l'enseignement primaire dans de nombreux pays parmi les moins avancés. Cependant, malgré les succès remarquables enregistrés dans quelques pays, les progrès ont été plus lents dans l'amélioration des taux d'achèvement. Il a également été observé que les taux de scolarisation étaient de moins en moins élevés à chaque nouveau cycle d'enseignement, y compris dans l'enseignement professionnel et technique. Malgré l'amélioration de l'accès à l'enseignement primaire et secondaire et de l'alphabétisation des jeunes, nombre de jeunes n'ont pas les compétences professionnelles adéquates et sont au chômage ou ne trouvent pas d'emploi décent.

---

<sup>9</sup> Stacey Rosen *et al.*, « International food security assessment, 2012-22 », Outlook n° GFA-23 (Washington, Service de recherche économique du Département de l'agriculture des États-Unis, juillet 2012).

38. La proportion de personnes sous-alimentées a diminué dans les pays les moins avancés ces dernières années, mais de façon très limitée. Pendant la période 2011-2013, quelque 252 millions de personnes ont souffert de la faim. Néanmoins, cinq pays, à savoir le Bangladesh, le Népal, l'Éthiopie, le Niger et le Rwanda, ont fait reculer la faim au sein de leur population en termes relatifs et absolus. Bien que des progrès réguliers aient été réalisés dans la plupart des pays les moins avancés dans le domaine de la santé maternelle et infantile, peu de pays ont atteint les cibles définies dans les objectifs du Millénaire pour le développement, qui consistent à réduire de deux tiers le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans et de trois quarts le taux de mortalité maternelle. L'incidence du paludisme et de la tuberculose, bien qu'élevée, continue de diminuer. Le taux d'infection au VIH a également légèrement diminué, et des progrès encore plus grands ont été accomplis dans la diminution du taux de mortalité associée au sida.

### **C. Application des programmes qui ciblent certains groupes sociaux et favorisent l'intégration sociale**

39. Les rangs de ceux qui vivent dans la pauvreté ou sont perpétuellement vulnérables, qui n'arrivent pas à trouver un emploi ou occupent des emplois précaires et qui sont exclus de participer pleinement à la vie sociale, continuent d'être très majoritairement composés de personnes appartenant à des groupes sociaux traditionnellement marginalisés. Outre des stratégies globales visant à faire progresser le développement social, il convient d'adopter des mesures qui ciblent certains groupes sociaux pour répondre à leurs problèmes spécifiques et renforcer ainsi leurs chances de succès. La mise en œuvre de programmes destinés à de tels groupes fait partie intégrante de la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social.

40. Des familles harmonieuses et intégrées, dont les membres peuvent librement exercer leurs droits fondamentaux, sont le moteur du développement. L'année 2014 marque le vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille. Les préparatifs de cet anniversaire ont principalement porté sur les thèmes de la pauvreté, de l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale et de la solidarité entre les générations. Ces préparatifs ont été menés à l'échelon national, régional et international, en particulier par des organisations non gouvernementales et des associations locales. Les travaux de recherche menés aux niveaux régional et international dans le cadre du processus préparatoire ont permis de faire la lumière sur l'importante contribution des politiques axées sur la famille en matière de réduction de la pauvreté, d'amélioration de la situation des enfants, de conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale et du renforcement des liens entre les générations. Grâce à un traitement global des relations intergénérationnelles, les approches de l'élaboration des politiques centrées sur la famille ont le potentiel de faire avancer les efforts de développement durable.

41. Le vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille a permis d'alimenter la réflexion sur l'état actuel et les domaines prioritaires de l'élaboration des politiques relatives à la famille. Les politiques axées sur la famille portent principalement sur les domaines de la santé, de l'éducation, du logement et des soins, sachant que la prise en compte des relations intergénérationnelles gagne du terrain. Les politiques gouvernementales ont fourni appui et protection aux familles vulnérables grâce à l'introduction de mesures législatives et de systèmes de

protection sociale mettant tout particulièrement l'accent sur les familles ayant de jeunes enfants et les foyers dirigés par des femmes. Plusieurs d'entre elles ont également donné la priorité aux partenariats avec des organisations œuvrant en faveur des familles, le secteur privé et d'autres parties prenantes concernées. Des États ont adopté des plans d'action nationaux en faveur des familles pour guider l'élaboration de politiques familiales cohérentes, certains ayant également pris des mesures pour décentraliser les services et programmes en faveur des familles, notamment en ce qui concerne les transferts de fonds et la fourniture de soins aux enfants. Toutefois, l'élaboration des politiques familiales continue d'être entravée par l'insuffisance des travaux de recherche et le manque de statistiques fiables. En plus de l'amélioration des données et des indicateurs, la promotion des politiques familiales appelle une plus grande intégration d'une démarche soucieuse de la famille dans l'élaboration des politiques, l'évaluation systématique et à long terme desdites politiques et la mise au point d'une approche qui intègre tous les stades de la vie, en prenant en compte les contributions et les besoins de toutes les générations.

42. On prête de plus en plus attention à la nécessité de promouvoir et de protéger les droits des personnes âgées. À sa cinquante-deuxième session, la Commission du développement social a adopté un projet de résolution intitulé « Poursuite de l'application du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement », dans lequel elle évoque pour la première fois la question de l'âgisme. La résolution reconnaît que l'âgisme est un comportement très répandu, qui sert à la fois de source commune et de force d'impulsion à la discrimination fondée sur l'âge. De son côté, le Conseil des droits de l'homme a, en mai 2014, nommé un nouvel expert indépendant chargé de promouvoir l'exercice par les personnes âgées de tous les droits de l'homme. Cet expert a pour mission de travailler en coordination avec le Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement et d'autres organes et instances des Nations Unies, et d'examiner les conséquences sur les droits de l'homme de la mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement.

43. Lors de la quatrième session du Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement, qui s'est tenue en août 2013, les États Membres ont souligné la nécessité de redoubler d'efforts pour appliquer le Plan d'action, sans toutefois parvenir à un accord sur la manière de concrétiser ces efforts. Le Plan d'action prévoit la prise en compte systématique du vieillissement et des préoccupations des personnes âgées dans les programmes nationaux et internationaux comme point de départ fondamental de sa mise en œuvre, mais les progrès accomplis en la matière ont été minimes, voire inexistantes. La question du vieillissement continue par conséquent d'être abordée de manière parcellaire, problème qui est renforcé par le fait que la manière d'aborder la question du vieillissement et des personnes âgées en général diffère radicalement en fonction des pays et des régions, en raison par exemple de différences tenant à la religion et au modèle de protection sociale, voire de plus en plus souvent aux droits de l'homme. Une politique du vieillissement fondée sur les droits de l'homme pourrait faciliter l'examen en commun de ces questions et éventuellement élargir les points de vue, qui sont souvent étroits et bien arrêtés.

44. Les jeunes ont dominé les programmes de développement mondiaux ces dernières années. Ils ont récemment manifesté et protesté de par le monde pour affirmer leur présence et demander l'avènement de sociétés plus justes, plus

équitable et plus progressive. Ils demandent à pouvoir faire entendre leur voix dans les structures de gouvernance de leur pays et à bénéficier de meilleures perspectives en matière d'emploi et de prospérité économique. S'il est vrai que les jeunes hommes et les jeunes femmes sont des agents de changement de plus en plus influents, leur talent et leur enthousiasme continuent d'étouffer sous des taux de chômage et de sous-emploi astronomiques. Face à cet état de fait, parvenir à pleinement libérer le potentiel des jeunes et leur permettre de contribuer à déterminer le sort de leur communauté et de leur pays est un impératif urgent. Avec la moitié de la population mondiale âgée de moins de 25 ans, dont 1,2 milliard qui ont entre 15 à 24 ans, l'explosion démographique de la jeunesse représente une occasion sans précédent de tirer parti des talents et des compétences des jeunes en vue de faire progresser le développement aux niveaux mondial et national.

45. Pour tirer parti de cette dynamique, plusieurs initiatives ont été prises pour accroître la participation des jeunes à l'Organisation des Nations Unies. En 2012, des États Membres ayant demandé un renforcement des arrangements interinstitutions concernant les politiques et programmes en faveur des jeunes, le Secrétaire général a fait des jeunes une priorité dans son programme d'action quinquennal. Un résultat direct de cette initiative a été l'élaboration du Plan d'action du système des Nations Unies pour la jeunesse. Ancré dans le Programme d'action mondial pour la jeunesse, le Plan d'action est une feuille de route qui définit les principales priorités de l'action du système des Nations Unies en faveur de l'épanouissement des jeunes et propose une stratégie visant à améliorer la collaboration entre entités des Nations Unies à l'échelle mondiale, régionale et nationale. Axé sur les domaines thématiques que sont l'emploi et la création d'entreprises, la protection des droits et l'engagement civique, l'ouverture politique, la santé et l'éducation, y compris une éducation générale sur la sexualité, le Plan d'action a été élaboré en consultation avec des jeunes du monde entier, qui continueront de participer à sa mise en œuvre et au suivi. Le premier rapport annuel sur le Plan d'action a analysé et évalué les progrès, les lacunes et les enseignements tirés de l'expérience. Également dans le cadre du Programme d'action, le Programme des Volontaires des Nations Unies a collaboré avec un éventail de partenaires pour mettre au point le programme des jeunes Volontaires et le tout premier Envoyé du Secrétaire général pour la jeunesse a appelé à un engagement plus grand en faveur de la satisfaction des besoins et droits des jeunes en matière de développement et demandé qu'il soient associés plus étroitement aux travaux de l'Organisation des Nations Unies. Depuis sa nomination en 2013, l'Envoyé spécial a mis l'accent sur le renforcement de la participation des jeunes aux niveaux national, régional et international aux activités de plaidoyer en leur faveur, en favorisant les partenariats multipartites et l'harmonisation des programmes en faveur des jeunes menés au sein du système des Nations Unies. Le Département des affaires économiques et sociales a, par l'intermédiaire de sa Division des politiques sociales et du développement social, entrepris en outre d'examiner plus avant le sujet de la participation des jeunes. À cet égard, la Division a organisé deux réunions de groupes d'experts qui ont étudié la participation des jeunes dans le contexte plus large de l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015.

46. La Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs de développement adoptés au niveau international pour les personnes handicapées, dont la tenue avait été demandée par l'Assemblée générale dans sa résolution 66/124, a eu lieu le

23 septembre 2013. Elle s'est tenue sur le thème « La voie à suivre : programme de développement qui tienne compte de la question du handicap pour 2015 et au-delà ». La réunion et son processus préparatoire ont fait intervenir de multiples parties prenantes, en particulier des personnes handicapées et des organisations les représentant. Considérant que les personnes handicapées ont, dans une large mesure, été les laissées-pour-compte des efforts visant à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, la Réunion a souligné l'importance de veiller à ce que les objectifs de développement arrêtés au niveau international bénéficient aux personnes handicapées en vue de permettre leur pleine et égale participation à la vie de la société. A également été souligné le rôle crucial des personnes handicapées, qui sont la minorité la plus importante au monde, en tant que partenaires égaux et essentiels de la lutte contre la pauvreté et de la réalisation d'autres objectifs de développement durable.

47. Le document final recommande que des mesures soient prises pour veiller à ce que les stratégies et mesures de développement mises en œuvre par les pays tiennent compte de la problématique du handicap et soient assorties d'actions ciblées en la matière. Il note également que l'ampleur, la qualité et la disponibilité des données, des statistiques et des indicateurs relatifs aux personnes handicapées restent insuffisantes, et souligne qu'il faut redoubler d'efforts dans ce domaine en vue de procéder à une évaluation précise de la situation des personnes handicapées et de surveiller la mesure dans laquelle elles bénéficient des progrès d'ensemble accomplis sur la voie des objectifs internationaux de développement. De nombreux États Membres se sont employés à accroître la somme des connaissances sur les personnes handicapées, y compris par des enquêtes ciblées, en y faisant notamment figurer la courte série de questions élaborées par le Groupe de Washington.

48. L'accessibilité comme une question intersectorielle est à la fois un moyen et un objectif du développement sans laissés-pour-compte. En tant que tel, le document final souligne l'importance qu'il y a à lever les obstacles de quelque nature que ce soit qui empêchent les personnes handicapées de pleinement réaliser leurs potentialités et de parvenir à une pleine et égale participation à la vie de la société. À cet égard, au cours de la célébration de la Journée internationale des personnes handicapées, le 3 décembre 2013, le Secrétariat de l'ONU a inauguré le pôle Accès+ pour faciliter la participation des personnes handicapées à ses travaux. Est en outre soulignée dans le document final l'importance d'actions durables de coopération internationale et de mobilisation des ressources de manière à intégrer la problématique du handicap dans les actions de développement à tous les niveaux.

49. De nombreux peuples autochtones du monde ne voient pas leur identité culturelle, leurs droits collectifs et leurs savoirs traditionnels reconnus comme il se doit, et subissent continuellement l'exclusion sociale, la discrimination et la violation de leurs droits fondamentaux. Le thème spécial de la treizième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones était « Principes de bonne gouvernance conformes à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (art. 3 à 6, et 46) ». Du point de vue des peuples autochtones, la bonne gouvernance prend ses racines dans le droit à l'autodétermination dans les domaines politique, économique, social et culturel, sans lesquels tous les autres droits de l'homme ne sauraient être satisfaits. La bonne gouvernance favorise l'égalité et le droit des peuples autochtones à participer pleinement à la prise de décisions sur les questions qui les concernent eux et leurs communautés, ainsi que les terres, territoires et ressources naturelles, y compris par la reconnaissance des

formes autochtones d'autonomie et d'auto-administration. S'intéressant tout particulièrement à l'Asie, où vivent les deux tiers des peuples autochtones du monde, l'Instance permanente a mis en évidence la marginalisation persistante des peuples autochtones provenant d'une instruction inadéquate, d'un manque de services de santé et d'un empiètement sur les modes de vie traditionnels, notamment par le déplacement forcé des peuples autochtones et la dépossession de leurs terres et de leurs ressources. Les femmes autochtones sont les premières à être victimes de discrimination, d'une mauvaise santé sexuelle et procréative et de la violence sexiste, notamment dans les zones de conflit. Toutefois, la région a également été marquée par des progrès pour les droits et le bien-être des peuples autochtones grâce à la reconnaissance juridique de leur statut, de leur culture et de leur droit à la terre et aux ressources naturelles.

50. En septembre 2014, l'Assemblée générale organisera une réunion plénière de haut niveau, dite Conférence mondiale sur les peuples autochtones, pour procéder à un échange de vues et de pratiques de référence sur la défense des droits des peuples autochtones, l'accent étant mis sur la poursuite des objectifs de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. La Conférence mondiale devrait aboutir à un document final concis axé sur l'adoption de mesures concrètes.

51. En vue de permettre l'avènement d'une société où chacun a sa place, il faut redoubler d'efforts pour collecter des informations factuelles qui permettront d'élaborer des politiques sociales efficaces. Des données en plus grand nombre et de meilleure qualité, ventilées par sexe, âge, handicap et statut d'autochtone, sont indispensables pour concevoir des politiques adaptées permettant de favoriser le développement durable ainsi que pour évaluer avec précision l'impact de ces politiques sur toutes les couches de la population. Le programme de développement pour l'après-2015 doit se fonder sur des données et statistiques solides pour faire en sorte que le développement profite véritablement à tous et soit équitable. Il faut faire davantage pour que les voix, les besoins et les préoccupations de tous les groupes sociaux, en particulier des personnes les plus marginalisées, puissent être pris en compte dans ledit programme.

### **III. Ouvrir la voie au développement durable qui profite à tous**

52. Suite à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de juin 2012, la communauté internationale a ciblé son attention sur la façon d'assurer une intégration effective et équilibrée des aspects sociaux, économiques et environnementaux du développement durable. Il est largement admis que le programme de développement pour l'après-2015 sera axé sur le développement durable, faisant de l'élimination de la pauvreté son objectif primordial et accordant une place plus importante aux questions relatives à l'environnement. À l'heure actuelle, cependant, les questions économiques et environnementales ont largement relégué au second plan la dimension sociale.

53. Renforcer la dimension sociale du développement durable impose de prêter attention aux conditions et facteurs sociaux qui façonnent les processus de changement comme moyen de parvenir à un développement qui soit durable sur le plan social, économique et environnemental. On peut dire qu'ils sont les « facteurs sociaux » du développement durable. Comprendre ces facteurs, sachant qu'ils



déterminent ou pérennisent les résultats obtenus en matière de développement, permettrait aux décideurs de trouver des solutions durables aux problèmes sociaux, économiques et environnementaux. Ce changement d'orientation aurait même pour effet d'élargir le champ des politiques sociales et permettrait donc de s'attaquer aux problèmes complexes qui font obstacle à la durabilité, tels que ceux liés aux changements climatiques, à l'eau et à la sécurité alimentaire, à l'énergie, à l'utilisation des terres et aux catastrophes, pour parvenir ainsi à des solutions plus efficaces, plus durables, plus équitables et plus justes.

54. Les facteurs sociaux comprennent trois aspects essentiels : les structures, les institutions et les facultés, qui reposent sur les normes et valeurs sociales. En vue du passage à des formes durables de développement, ces facteurs jouent un rôle décisif. Les institutions et structures sociales déterminent les préférences, comportements et perspectives des personnes et comprennent des formes de stratification socioéconomique (classe, appartenance ethnique, sexe et lieu). Les institutions désignent les règles officielles et officieuses qui dictent le comportement des personnes et des organisations. La faculté se réfère à la capacité qu'ont les individus et les groupes d'influencer le changement, ou d'y répondre, et de s'adapter aux circonstances, notamment leur propension à faire face, à innover, à s'organiser et à se mobiliser pour la défense de leurs droits, de leur identité et de leurs intérêts<sup>10</sup>. Les facteurs sociaux peuvent favoriser ou entraver le développement durable en fonction des attitudes et normes qui les dictent.

55. Pour formuler des politiques propres à favoriser un développement durable et sans laissés-pour-compte qui visent à transformer le modèle de développement, il est important de s'attaquer aux causes structurelles des forces motrices (les facteurs sociaux) des problèmes de développement. Il s'agit donc de permettre une plus grande participation des partenaires sociaux à la prise de décisions et de promouvoir l'autonomisation des populations.

56. Il est impératif que les politiques sociales renforcent les volets justice sociale, croissance économique et bonne intendance de l'environnement des facteurs sociaux. Elles peuvent induire un changement radical, par exemple grâce à la mise en valeur du capital humain, à la réduction des inégalités et à la facilitation de la croissance productive. Elles pourront de cette manière favoriser l'avènement d'un développement plus durable.

### **Principaux domaines d'action**

57. Plusieurs domaines d'action importants peuvent influencer sur les facteurs sociaux du développement durable. Il s'agit en particulier de stratégies visant à promouvoir les politiques macroéconomiques axées sur l'emploi, la protection sociale universelle et la redistribution, l'égalité de chances et de revenus, une économie verte et socialement équitable, une économie sociale et solidaire et la participation et l'autonomisation.

58. Mettre uniquement l'accent sur la croissance économique a peu de chances de produire des résultats dont tous pourront profiter ou de permettre une expansion en proportion du marché de l'emploi et des possibilités de travail décent pour tous. Le travail salarié et pour son propre compte restent la principale source de revenus pour

<sup>10</sup> Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, « Social drivers of sustainable development », Beyond 2015 Brief n° 4 (Genève, 2013).

la majorité de la population mondiale. En vue de parvenir à un développement axé sur l'être humain, les politiques macroéconomiques doivent donc avoir pour principal objectif le plein-emploi productif et le travail décent. En plus de stratégies qui visent à promouvoir des politiques actives du marché du travail, le développement des infrastructures, les politiques industrielles et les travaux publics, il faut accorder une plus grande attention à la lutte contre les risques associés au secteur informel et à l'emploi vulnérable, et à la promotion de la création d'emplois « verts ».

59. Pour être des facteurs de changement, les politiques sociales ne sauraient se limiter aux groupes vulnérables et devraient répondre aux nombreux besoins des personnes aux différentes étapes de leur vie et prévoir des mesures de redistribution pour remédier aux inégalités. En particulier, l'accès universel à des infrastructures et services sociaux complets et à une sécurité sociale permet de bénéficier d'une protection face à de multiples risques (chômage, invalidité, vieillesse, etc.), stabilise la demande globale à la suite de chocs économiques et renforce les capacités de transition vers une économie verte. Dans certains cas, des politiques « écosociales » sont mises en place pour renforcer le caractère durable de la gestion de l'environnement et de l'utilisation des ressources naturelles au moyen, par exemple, de programmes de création d'emploi et de transfert de fonds et de stratégies novatrices de mobilisation des ressources<sup>11</sup>.

60. Pour remédier au problème transversal de l'inégalité, qui gagne rapidement en importance sur la scène mondiale, il est important de promouvoir l'égalité des chances et des situations. On met souvent l'accent sur l'élargissement des possibilités, par exemple par le biais de l'accès à des soins de santé ou le développement des compétences, pour améliorer les moyens de subsistance. Pourtant, les inégalités de situations conditionnent également les possibilités offertes aux individus et perpétuent donc les disparités néfastes qui peuvent persister d'une génération à l'autre, et imposent de s'attaquer aux forces structurelles et discriminatoires. Pour remédier aux deux types d'inégalité, il est essentiel d'adopter des politiques solidaires.

61. Remédier aux problèmes environnementaux tels que les changements climatiques et la dégradation des terres suppose une transition vers une économie verte et équitable. Les efforts déployés pour promouvoir une économie verte, par exemple par le biais d'une rémunération des services environnementaux ou d'une répartition des ressources environnementales selon les lois du marché, n'ont pas toujours produit les résultats escomptés, favorisant souvent les plus riches et au détriment de certains groupes sociaux<sup>11</sup>. Des politiques sociales d'ensemble sont nécessaires pour concilier préservation de l'environnement et développement économique, et permettre à l'économie verte d'être juste et équitable. Une plus grande attention devrait être accordée à des facteurs comme les capacités institutionnelles, la volonté politique et les rapports de pouvoir, sans oublier la sensibilisation et l'instruction de la population. En plus de faciliter la création d'emplois verts et décents, les politiques sociales peuvent, par exemple, atténuer la vulnérabilité aux changements de l'environnement, encourager les modes de production et de consommation écologiques, promouvoir les travaux publics « écosociaux » et mettre à profit les moyens de subsistance communautaires et les

---

<sup>11</sup> Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, « Social dimensions of green economy », Research and Policy Brief n° 12 (Genève, 2012).

systèmes de gestion des ressources naturelles mis au point par les peuples autochtones, les pêcheurs, les habitants des forêts et les petits exploitants agricoles, dont un grand nombre sont déjà en phase avec l'économie verte et juste<sup>12</sup>.

62. La participation et l'autonomisation sont les facteurs sociaux fondamentaux d'un développement sans laissés-pour-compte. Les personnes et groupes maîtres de leur destin peuvent être des agents du développement durable. Les processus participatifs donnent aux peuples la possibilité de se faire entendre et d'influer sur la prise de décisions. Les stratégies de promotion de l'autonomisation des personnes sont traitées à la section II.A ci-dessus.

63. L'économie sociale et solidaire est un moyen important d'autonomiser les personnes par des moyens de subsistance productifs et l'organisation sociale. Elle désigne des formes de production et d'échange de biens et de services par des entreprises et organisations qui entretiennent des relations de coopération et d'association et des formes de gestion démocratique, comme les coopérations, les associations et les mutuelles, qui obéissent à des objectifs sociaux et environnementaux, sans négliger l'aspect pécuniaire, et qui promeuvent la solidarité. Cette approche collective de l'activité économique est un moyen viable de parvenir à offrir des conditions de travail décentes, répondre à la demande, améliorer la protection de l'environnement et élargir les capacités par des actions en faveur du développement des compétences et l'élargissement des perspectives, autant d'éléments qui favorisent le développement. Dans le même temps, les économies sociales et solidarités ont montré qu'elles résistaient mieux aux phases de ralentissement économique et permettaient de réduire la vulnérabilité des personnes et des groupes.

64. Le point de l'ordre du jour relatif aux questions nouvelles de la cinquante-deuxième session de la Commission du développement social était consacré aux facteurs sociaux du développement durable. La Commission a souligné la nécessité d'envisager le développement durable dans une perspective sociale si l'on voulait élaborer et concrétiser un cadre de développement pour l'après-2015 intégré qui profite à tous. Les questions d'égalité et de justice sociale doivent figurer dans les futurs programmes de développement. Relever les défis complexes que pose la réalisation d'un avenir durable et équitable appelle un changement d'orientation fondamental pour élargir le champ des politiques sociales. Cela exige des changements structurels radicaux aux niveaux national, régional et international, et une plus grande participation des partenaires sociaux dans les processus de prise de décisions.

#### **IV. Recommandations**

65. Les politiques et mesures visant à réduire la pauvreté, développer les conditions de travail décentes et parvenir à l'intégration sociale, et celles visant à promouvoir l'autonomisation des personnes, se renforcent mutuellement. Une approche de l'élaboration des politiques axée sur l'autonomisation impose l'adoption de stratégies tout à la fois globales et adaptées aux divers groupes. Une fois leur autonomisation acquise, les personnes et communautés deviendront des

<sup>12</sup> Voir [www.unrisd.org/social-drivers-note](http://www.unrisd.org/social-drivers-note).

agents de changement capables de favoriser un développement durable et sans laissés-pour-compte.

66. Pour accélérer les progrès vers la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial pour le développement social et autres objectifs de développement social, et renforcer le volet social du développement durable, l'Assemblée générale souhaitera peut-être examiner les recommandations suivantes.

- **Les gouvernements devraient envisager d'adopter des mesures favorables à l'autonomisation des personnes en investissant notamment dans l'enseignement, la formation professionnelle et la santé; de renforcer, au niveau institutionnel, les mécanismes d'application du principe de responsabilité, de transparence, de réponse et de facilitation d'une participation effective; et d'éradiquer les discriminations. À cette fin, ils devraient :**
  - **Investir dans la protection sociale et les services sociaux essentiels, et améliorer l'accès à un travail décent, à l'information et aux ressources productives, telles que les technologies de l'information et des communications, les services financiers, la terre et la propriété, comme moyens d'autonomisation des personnes;**
  - **Abolir les lois, politiques et pratiques discriminatoires ainsi que tout autre obstacle à la participation, notamment par la mise en place de systèmes d'enregistrement des faits d'état civil efficaces, afin de permettre un accès égal à la justice et aux services publics, et un accès équitable aux ressources et aux débouchés;**
  - **Renforcer, au niveau institutionnel, les mécanismes de transparence et d'application du principe de responsabilité de manière à recueillir l'appui des différentes parties prenantes, et renforcer les capacités institutionnelles pour faciliter une large participation civique dans le cadre de consultations périodiques, d'auditions publiques, de réunions-débats et du dialogue social;**
  - **Renforcer les capacités de collecte, d'analyse et de diffusion à large échelle de données de haute qualité, fiables et actuelles, ventilées, dans la mesure du possible, par sexe, âge, milieu de vie (rural ou urbain), handicap (ou non), revenu, race ou origine ethnique et statut d'autochtone, afin de procéder à des analyses sociales et des études d'impact, et de permettre des processus d'élaboration des politiques et de suivi sans exclusive;**
  - **Renforcer la cohérence et la coordination des politiques entre les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable, en faisant de l'élimination de la pauvreté et de la promotion d'un travail décent des objectifs centraux; donner la priorité à la création d'emplois et au renforcement de la protection sociale dans l'élaboration des politiques nationales.**